

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Evelyne Desrochers**

<https://www.cadre21.org/membres/774cdc7894ca5f0c036ac8e6>

Date d'obtention : 2024-02-19 23:34:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, rencontrer et rassurer l'élève, le soutenir tout au long du processus. Lui faire comprendre qu'ils font partie de la solution.

Ensuite, évaluer l'incident en posant des questions sans poser de jugement. Remplir la grille d'évaluation afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. avec l'élève concerné

Vérifier l'information avec l'élève et lui demander s'il y a d'autres jeunes impliqués. Si tel est le cas, rencontrer de façon individuelle chaque élève et leur remplir la grille d'évaluation avec eux. individuelle avec chaque élève impliqué dans la situation.

Si l'intention est malveillante, je contacte le service de police si non, je rencontre l'investigateur tout en protégeant les élèves qui ont fournis des informations.

Selon l'évaluation, contacter le service de police ou se référer au protocole de mon établissement scolaire.

Évidemment, confisquer les objets électroniques afin de d'arrêter la propagation des images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est impératif de suivre la grille d'évaluation qui sera le meilleur des guides pour évaluer ce type de situation en évitant le jugement et en le faisant dans la bienveillance. Je considère que cette grille me donne une excellente marche à suivre car malgré le fait que chaque cas soit unique, cette grille m'aide à orienter efficacement et rapidement ce type d'intervention afin de diminuer le plus possible les conséquences vécues par la victime. Ces mises en situation m'ont permis de voir qu'à un moment donnée, je me suis trompée, il fait être HYPER vigilant lorsqu'on traite ce genre de situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Bien que chacune des étapes soient hyper importantes, je pense que de recevoir que ce soit la victime, le plaignant, le témoin. Je pense que dans un premier temps il est important de recevoir ces personnes dans la plus grande des bienveillances, sans jugement et de les soutenant tout au long du processus. En leur rappelant à quel point leur démarche est positive et remplis de courage tout en étant à l'écoute de ce qu'ils vivent à chacune des étapes.

Il est extrêmement important de traiter cette situation avec une grande délicatesse et de prendre le temps de bien remplir la grille d'évaluation afin d'orienter la personne de la meilleure des façons.